

Cécile Renault

« meurtrière » de Robespierre.

(17 juin 1794)

Robespierre habitait rue Saint Honoré, chez le menuisier Duplay, dans une maison qui appartenait à ce couvent de la Conception où Françoise Goupil, la *Mère Duchesne*, avait été religieuse ¹. Il y goûtait, avec les filles du menuisier, une charmante vie de famille. On l'appelait *Bon Ami*. « Certainement vous l'auriez aimé ! disait dans sa vieillesse à Victorien Sardou Mme Le Bas, l'une des demoiselles Duplay. Il était si bon et si affectueux pour la jeunesse ! » Avec elles, et avec son chien *Brount*, il allait prendre le frais sous les silencieux ombrages des Champs-Élysées. Les petits mendiants bénissaient ce *bon monsieur*... Il était sobre, frugal, et même, si l'on en croit certain mémorialiste, des plus édifiants : « c'est toujours lui qui fait la prière avant les repas ² »... Il recevait dans un salon orné de Robespierres sculptés, peints, gravés, enchâssés avec divers ornements, des vers et des devises : véritable sanctuaire de sa Vertu.

Sa Vertu ! De quel ordre, de quel monde était-elle donc ? Si Robespierre pouvait mener, à l'ombre des murs d'un monastère, une existence d'anachorète, s'il était chez les Duplay une manière de petit saint, quel cœur, quelle âme avait donc l'homme public pour tirer du geste d'une pauvrete l'infamale vengeance qu'on va voir ?

1 . *L'attentat*

Le 3 prairial (22 mai), Henri Admiral, domestique et ancien garçon de bureau, était allé chez lui, puis à la Convention, dans le dessein de le tuer. En écoutant dans une tribune de l'Assemblée, un rapport de Cambon, Admiral s'était endormi. N'ayant pas vu Robespierre, il était allé jouer aux dames dans un café, souper dans un autre, puis il était rentré chez lui, rue Favart n° 4, où habitait aussi Collot *d'Herbois*. Le comédien Collot, devenu conventionnel et démagogue, et alors qu'on appelait Marie-Antoinette « la Veuve Capet », jugeait séant d'anoblir son nom. Quand il rentra, Admiral lui tira deux coups de pistolet : « On m'assassine ! », hurla Collot en s'enfuyant. Il en était quitte pour la peur, car les deux coups de pistolet avaient fait long feu ; mais il entendait bien profiter de ce glorieux assassinat ; et comme Admiral, remis à Fouquier-Tinville, avouait ses desseins sur Robespierre, Barrère fit, dès le lendemain, 23 mai, à la Convention, un tonitruant rapport dans lequel il rattachait le crime de cet obscur valet aux trames de tous les ennemis extérieurs et intérieurs de la République.

Or, le soir de ce 23 mai, à 9 heures, une jeune fille se présente chez Robespierre et demande à lui parler. L'aînée des Duplay, Éléonore-Cornélie, répondit qu'il était absent : « C'est bien étonnant, observa la visiteuse, Robespierre est fonctionnaire public et il est fait

¹ La maison existe encore [1925] (n° 398, rue Saint Honoré).

² *Maximilien Robespierre peint dans la vie privée*, voir C. Avenel, amateur d'autographes, 16 juillet 1863 ; et H. Fleischmann, *Robespierre et les femmes*.

pour répondre à tous ceux qui se présentent chez lui. » L'impertinente ! Deux hommes étaient là, Didier et Boulanger, qui arrêtent cette suspecte et la conduisent au Comité de Sûreté Générale : « Dans l'ancien régime, dit-elle chemin faisant, lorsqu'on se présentait chez le roi, on entraînait tout de suite. — Aimeriez-vous donc mieux avoir un roi ? — *Ele nous repons*, rapportent ses conducteurs, *quele verseré tous sont sens pour an avoire un et que setois sont opinions et que nous aitions des tirans*³. »

C'était bien une aristocrate ! Au Comité de Sûreté Générale, elle confirma du reste crânement ces propos et elle fit d'autres réponses non moins cavalières :

« *Demande*. Quel motif vous avait amenée chez le représentant du peuple Robespierre ?

Réponse. Pour lui parler.

D. Aviez-vous quelque mémoire à lui présenter ?

R. Cela ne vous regarde pas.

D. Connaissiez-vous le citoyen Robespierre ?

R. Non, puisque je demandais à le connaître.

D. Quels motifs vous ont déterminée à désirer un tyran ?

R. Je désire un roi parce que j'en aime mieux un que cinquante mille tyrans, et je n'ai été chez Robespierre que pour voir comment est un tyran. »

Comme elle avait déposé chez le limonadier Payen, avant d'aller chez Robespierre, un paquet contenant un habillement complet, on lui en demanda la raison : « A répondu que, s'attendant bien à aller dans le lieu où elle va être sûrement conduite, elle était bien aise d'avoir du linge pour son usage. — De quel lieu entendez-vous parler ? — De la prison, pour aller ensuite à la guillotine. »

Cette jeune personne, qui bravait ainsi le terrible Comité et sacrifiait sa tête, s'appelait Aimée-Cécile Renault. Elle avait vingt ans, beaucoup de vivacité, un gracieux visage, une mise élégante. Le mémorialiste Riouffe⁴ note qu'« elle semblait avoir quelque exaltation dans les idées, et même quelque désordre par le mouvement égaré de ses yeux ». Son exaltation politique est évidente, — et certes bien compréhensible à une telle époque : — mais Cécile ne donna pas lieu de croire que son cerveau fût dérangé ; en tout cas, s'il l'était, l'exploitation de « l'attentat » fut d'autant plus abominable.

Elle demeurait chez son père, « marchand papetier, rue de la Lanterne, près celle des Marmousets, section de la Cité ». Elle n'avoua aucune intention criminelle, — et son éclatante franchise pour tout le reste montre assez qu'il fallait l'en croire —. Mais en la fouillant, on trouva sur elle deux petits couteaux, garnis d'argent, l'un à manche d'ivoire, l'autre à manche d'écaille que lui avait donnés sa grand-mère vers la même date et qu'elle venait de dérouiller. Le président du tribunal révolutionnaire lui demanda le lendemain (5 prairial) si elle les portait habituellement. « *R*. Qu'elle en portait un ordinairement, et que le second s'est trouvé dans sa poche ayant pris celui en écaille ne croyant pas avoir celui en ivoire dans sa poche. — *D*. Si, lorsqu'elle est allée chez Robespierre, elle n'avait pas dessein de se servir de ces couteaux pour l'assassiner ? — Non, qu'au surplus, nous pouvons en juger comme il nous plaira. » Elle venait d'affirmer que son dessein était bien de « concourir au rétablissement de la royauté », et cela « par des secours en argent et par tous les moyens qui auraient été en son pouvoir ».

³ Arch. nat., W 389, dossier 904.

⁴ *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre (an III)*, p. 81.

Elle était donc bien coupable de royalisme ; et la hantise de l'acte de Charlotte Corday semble l'avoir incitée à se laisser mettre au rang de l'héroïne ; mais elle ne voulait « faire de mal à personne », et il était ridicule de la représenter comme prête à planter ses petits canifs dans la poitrine de Robespierre. — Ce fut pourtant cette invention qui, jointe à la frayeur de Collot d'Herbois, déclancha les hécatombes de Prairial.

2. Robespierre « Martyr de la Liberté ».

Les Sections parisiennes défilaient à la tribune pour y réclamer le sang des assassins (Admiral et Cécile Renault) et y porter aux nues les martyrs de la Liberté. *L'Être Suprême*, — dont Robespierre, un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis à la main, allait présider la fête solennelle (20 prairial — 8 juin), — « l'Être Suprême, disait l'orateur de la Section Poissonnière, nous a visiblement protégés ». C'était grâce à ce Dieu de la Terreur que les assassinés respiraient encore...

Aux Jacobins, mêmes pieuses effusions et mêmes anathèmes. La séance du 6 prairial (25 mai) fut consacrée aux deux héros :

« La société entière, raconta le *Moniteur* du 8, tous les citoyens des tribunes ont accueilli avec attendrissement, ont applaudi avec transport deux des plus ardents défenseurs des droits du peuple auxquels la scélératesse du gouvernement britannique avait désigné une place entre Marat et Lepelletier. Le Dieu des hommes libres veillait sur eux ; l'égide de la Providence leur servait de bouclier ; ils ont échappé aux coups des assassins et partagent d'avance les honneurs décernés par la nation française aux martyrs de la liberté sans que le peuple ait à verser des larmes sur leur urne funèbre. »

Robespierre calma-t-il un enthousiasme qui devait fatalement remplacer les larmes de ces crocodiles par des flots de sang ? Pas du tout ! Selon son habitude, il fit le modeste, mais sa férocité, pour prendre le masque de « l'intérêt public », n'en fut pas moins manifeste :

« ...Les traîtres ont péri sur l'échafaud, déclara-t-il, et les assassins ont aiguisé les poignards contre nous... Moi qui ne crois point à la nécessité de vivre, mais seulement à la vertu et à la Providence, je me trouve placé dans l'état où les assassins ont voulu me mettre ; je me sens plus indépendant que jamais de la méchanceté des hommes... Lâches agents de la tyrannie, voyez-nous exposés à vos poignards homicides, le sein à découvert, ne voulant pas être environnés de gardes. Frappez, nous attendons vos coups... »

Magnanime Robespierre ! Mais voici comment il entendait la résignation : « Nous jurons par les poignards rouges du sang des martyrs de la Révolution, et depuis aiguisés contre nous, d'exterminer jusqu'au dernier des scélérats qui voudraient nous ravir le bonheur de la liberté. »

À ce serment des poignards, — substitués aux petits couteaux rouillés, impuissants et innocents de la petite Cécile, joints au pistolet fusant et non moins inoffensif d'Admiral, —

ajoutons le discours prononcé le lendemain à la Convention, discours dans lequel Robespierre attirait l'indignation du monde entier sur son assassinat, sur l'assassinat dont il ne se lassait pas de répéter le mot, en l'espèce vide de sang : « Que leur reste-t-il [aux tyrans] ? l'assassinat, criait-il... Il leur reste encore l'assassinat, ensuite l'assassinat et puis encore l'assassinat ».

Il lui restait à lui et à ses pareils, le triangle d'acier de la guillotine — *treize cents soixante-treize fois homicide*, à Paris seulement, durant les six semaines séparant le 9 Thermidor de la loi du 22 Prairial (11 juin), loi que fit voter avec tant d'acharnement Maximilien Robespierre.

L'enquête sur le « crime » de Cécile Renault dura trois semaines. On trouva dans la chambre de la jeune fille, au dessus de son lit, « une espèce de bannière sur laquelle est imprimée en grand une couronne entourée de fleurs de lis et sur laquelle est une croix en papier d'argent ». On découvrit dans la chambre de son père deux tableaux « portant effigie du tyran et de sa femme, plusieurs papiers portant les signes de la féodalité », et deux fusils, — les fusils de garde national du père et du fils aîné. — Au moment de cette perquisition nocturne, le papetier Antoine Renault (62 ans) ignorait encore où se trouvait sa fille ; il était désespéré de son absence, et son fils (31 ans), constituant une voisine, la femme Papin, « gardienne du chat » familial, était parti aux nouvelles.

On apprit que le père et le fils n'avaient pas modifié, aussitôt après la déchéance de Louis XVI, l'inscription de leur giberne : *La Nation, la Loi, le Roi* ; que Renault fils, de garde au Temple, avait déploré le régicide et la captivité de la Reine ; que Cécile avait commandé chez sa couturière une robe de mousseline, un fourreau de mousseline et une robe de taffetas d'Italie : preuve que ses mains étaient chargées d'or étranger ! Elle avoue que « son papa ne lui donnait que quinze sols par semaine pour sa dépense particulière » : le juge observe que cela ne lui permettait pas de se procurer « une pareille garde-robe, et si belle » ; mais elle devait aller à la noce d'une cousine, et « la confiance que le marchand ou mieux son épouse avait en elle, explique la pauvre petite, les ont déterminés à faire cette fourniture et à payer à sa volonté, en dix ou vingt ans, à son temps ; qu'elle se proposait de demander à son papa cinquante livres quand elle trouverait l'occasion et qu'elle les lui donnerait ». Tout en convenant de sa « pénurie », elle ajoute qu'« elle aurait vendu ses effets pour subvenir aux dépenses des armées coalisées contre la République ». — Où était, en tout cela, l'or de Pitt ? On pensa le trouver enfin grâce à un stratagème que le greffier Wolf racontera plus tard au procès de Fouquier-Tinville :

« Pour la forcer à faire l'aveu qu'on voulait lui arracher, elle fut appliquée à une espèce de question si ridicule qu'elle aurait dû faire rougir la justice. Comme le goût de cette jeune fille, d'ailleurs assez jolie, était d'être bien mise, on la fit dépouiller de ses vêtements et on la couvrit de guenilles sales et dégoûtantes, et dans cet état on la fit monter dans la salle du conseil, où elle subit un nouvel interrogatoire et où on lui fit les mêmes demandes et les mêmes menaces ; à quoi elle répondit comme elle l'avait déjà fait, ajoutant le persiflage et la raillerie contre des juges qui avaient la petitesse d'employer contre elle une espèce de question aussi ridicule. »

Elle ne faisait aucune difficulté d'avouer, de répéter qu' « elle avait toujours été royaliste ». Était-elle en outre catholique, « fanatique » ? Sur ce point, elle parut d'abord faiblir :

« D. Combien il y a de temps qu'elle n'a été en confesse ?

R. Qu'elle n'a pas de comptes à rendre là-dessus, et qu'au surplus, il y avait longtemps que les églises et les prêtres étaient supprimés.

D. Quel était son confesseur lorsque les prêtres exerçaient leurs fonctions ?

R. Qu'elle n'a jamais été en confesse...

Mais elle se repentit bientôt d'avoir ainsi renié sa foi ; le même jour (6 prairial), elle fit savoir au Tribunal qu'elle avait d'importantes déclarations à ajouter, et le soir, à 7 heures et demie, elle eut avec le juge Dobsent une conversation dont voici l'essentiel :

« ... La vérité était qu'elle avait été disposée pour sa première communion par le citoyen Dufour, sacristain de la Magdeleine ;... que ce prêtre étant mort, peu de temps après, elle avait été confiée pour la religion aux soins de l'abbé Blondeau, curé de Saint-Denis-du-Pas, décédé à la Pentecôte dernière...

D. Si depuis cette époque elle a fait quelque acte de religion, et quelles sont les personnes qui les lui ont fait faire ?

R. Que c'était un secret pour elle et qu'elle n'avait rien de plus à nous déclarer. »

Cécile avait trouvé le moyen de soulager sa conscience, tout en ne compromettant que des morts. Mais les inquisiteurs voulaient autre chose et ils la menacèrent « d'entraîner avec elle, si elle n'avouait ce prétendu assassinat, son père et toute sa famille ⁵ ». Menace superflue. Le sort de la famille Renault était réglé.

On arrêta en effet le marchand papetier ; sa sœur, Edme-Jeanne Renault (60 ans), *ex-sœur grise*, et son fils aîné. On devait y joindre ses deux autres fils, soldats aux armées, mais ils ne furent pas touchés à temps par l'assignation.

3. Les Chemises Rouges

Grâce à l'amalgame des affaires Cécile Renault et Admiral, on avait préparé pour le Tribunal la belle « Conspiration de l'Étranger » qui, le 29 prairial (17 juin), fit en trois heures *cinquante-quatre* victimes.

« Avez-vous connu la conspiration, demandait Dumas, et y avez-vous participé ? — Non. — À un autre ! — Mais, citoyen président,... — Vous n'avez pas la parole ; à un autre ! Gendarmes, faites votre devoir. « Admiral, seul, reconnut sa tentative de meurtre ; mais les cinquante-quatre furent quand-même condamnés à mort comme « assassins de le

⁵ Déposition de Wolf.

Représentation nationale », et conduits aussitôt au supplice, dans le costume des assassins, en chemise rouge.

C'est le Comité de Salut Public qui avait ordonné ce costume. Alors que les charrettes étaient déjà chargées, Fouquier s'aperçut qu'on avait oublié les chemises rouges, fit descendre les victimes, dépêcha les huissiers dans les magasins du quartier pour acheter l'étoffe nécessaire, et fit confectionner les 54 lambeaux rouges. Puis comme il constatait la fermeté des jeunes femmes : « Voyez comme elles sont effrontées, s'écria-t-il ; il faut que j'aie les voir monter sur l'échafaud pour voir si elles conserveront ce caractère, dussé-je manquer mon dîner ⁶. »

Cécile Renault, calme, simplement courageuse, était dans la première charrette, avec sa tante religieuse et la petite couturière Nicole. Deux pièces d'artillerie de campagne, beaucoup de canonnières, mèche allumée, et force piquets de gendarmerie précédaient et suivaient le convoi. — Craignait-on que le peuple ne se soulevât par excès d'horreur ?

Un membre du Comité de Sûreté Générale, Voulland, avait admiré le cortège et dit à ses voisins de spectacle : « Allons au grand autel voir célébrer la messe rouge. »

La « messe rouge » dura à peine ce que dure une grand-messe ; le temps de couper 54 têtes, — ou plutôt 60, car aux 54 condamnés de la Salle de la Liberté on avait encore ajouté les 6 condamnés de la Salle de l'Égalité.

Robespierre l'assassiné était bien vengé ! — On a prétendu que tout cela était machiné pour le déshonorer, pour le perdre. Singulière plaisanterie ! Tout cela était conforme à ses Lois. Il avait lui-même, à la Convention et aux Jacobins, exploité l'inexistant attentat de Cécile Renault et réclamé le sang de ses prétendus assassins. Il n'avait pas prononcé une parole pour les arracher au supplice. S'il fut, en effet, le Neuf Thermidor, « étouffé », noyé par tant de sang, c'est lui qui l'avait fait répandre. C'est bien lui qui, avec son hypocrite « Vertu » et son inommable « sensibilité », fut le premier des assassins de la Terreur.

⁶ Procès Fouquier ; déposition de Wolf.